

COMMUNE DE BELBERAUD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 28 mai 2018

Début de séance à : 20h30

Présents : Mme GARRIGUES, Maire.
Mme DURAND, Adjointe.
Mmes AUSTRUY et DELMAS.
Mrs MONFRAIX et SORROCHE, Adjoints.
Mrs, CROS, FOUCHER, LIONNET, MILLET et PERES.

Procurations : Mme SCHOTTE donne pouvoir à M. FOUCHER,
Mme CAPGRAS donne pouvoir à Mme DURAND,
M. BOUBILA donne pouvoir à M. SORROCHE.
Mme BOUVILLE donne pouvoir à M. PERES.

Secrétaire : Mme AUSTRUY Camille

Ordre du jour :

- *Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 11/04/2018,*
- *Redevance occupation domaine public GRDF,*
- *Subvention aux associations ayant déposé un dossier complet,*
- *Terrain église,*
- *Maitrise d'œuvre école,*
- *RGPD traitement des données à caractère personnel,*
- *Lotissement « Côte de Mandille »,*
- *Attribution de compensation,*
- *Points divers :*
 - *Prolongation de la RD916,*

En amont de l'ouverture de la séance du CM, Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, Monsieur BLANJEAN Aurélien, responsable du Service Technique depuis le 9/04/2018.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

I – Redevance occupation du domaine public GRDF.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en vertu des dispositions du décret 25/04/2017, l'occupation du domaine public par des canalisation de distribution gaz ouvre droit au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public.

Pour 2018, 4376 mètres de réseau gaz sont présents sur le domaine de la commune.

Le montant plafond de la redevance est obtenu par la formule suivante :

$$[(0.035 \times 4376) + 100] \times 1.20 = 304.00 \text{ €}$$

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents ou représentés.

II – Subventions aux associations.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions faites par les associations. Après contrôle de chaque demande il apparait que certaines sont incomplètes.

Madame le Maire propose de valider les demandes et de procéder au virement des subventions pour les dossiers complets et à réception des éléments manquants pour les autres. Tableau joint en annexe.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents ou représentés.

III – Terrain de l'église.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°55/2017 du 18 décembre 2017 portant le prix de vente du terrain de l'Eglise à 134 000.00 €.

Suite à une modification en augmentation de la superficie demandée par l'acquéreur dont le projet n'est pas compatible avec l'emprise au sol autorisé dans ce secteur couvert par les bâtiments de France, il est proposé de porter le prix de vente à 140 000.00 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents ou représentés.

IV – RGPD délégué de la protection de données.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 25 mai 2018 le RGPD, nouvelle directive européenne entre en application.

Cela concerne le traitement des données à caractère personnel, qui inclut notamment la nomination d'un Délégué à la Protection des Données (DPO - Data Protection Officer), obligatoirement indépendant de la collectivité et ayant pour mission d'assister la commune dans sa démarche : conseils, informations et recommandations, formation, réalisation d'audits, analyse d'impact sur la protection des données, gestion des demandes des personnes,- droit à l'oubli,... ainsi qu'être l'interface avec l'autorité de contrôle, la CNIL

Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes.

Le Conseil municipal décide d'autoriser Mme le Maire à procéder à l'application de cette obligation.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

V – Attribution de compensation.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Sicoval a approuvé le 09 avril dernier la modification des modalités appliquées à la compétence voirie dont le principe acté a fait l'objet d'une proposition qui tient compte à la fois du linéaire de voirie et de la fréquentation des voies, et le montant de l'attribution de compensation (AC pour l'exercice 2018).

Les AC présentées au titre de l'année 2018 correspondent aux AC de 2011, auxquelles sont retranchés, pour la Commune de Belberaud :

- la régularisation des participations des communes du SIVOS, à la charge des communes membres déduction faite de la part sur les investissements à réaliser sur la compétence petite enfance,
- la retenue relative au transfert de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire (délibérations du 4 septembre 2012 et du 5 novembre 2012) modifiées,
- la retenue relative au service commun d'autorisation du droit des sol,

Portant ainsi notre AC 2018 à 87 305 euros

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

VI – Tarifs repas.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'augmentation des tarifs repas de la Société Récapé de 2% pour la rentrée prochaine.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le prix du repas et de le maintenir à 3.10 €.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

VII – Garanties d'emprunts des logements sociaux.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande de garantie d'emprunt de la SA Colomiers Habitat d'un montant de 584 045 € pour le PSLA, de 122 400 € pour le PLAI et de 244 500 € pour le PLUS.

Cette garantie concerne la construction de logements PSLA, PLAI et PLUS pour la résidence située au 8 rue de la mairie à Belberaud (31450).

Le Conseil Municipal décide de refuser la demande de garantie d'emprunt d'un montant total de 950 945€, sollicitée par la SA Colomiers Habitat, sis 8 allées du Lauragais à Colomiers (31772), la commune ne pouvant s'engager à rembourser une telle somme en cas de manquement de l'organisme, même si cela est peu probable.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

VIII – Lotissement « Côte de Mandille ».

Messieurs Durand.Barthès ont finalement décidé de vendre à un promoteur le terrain du lotissement « Côte de Mandille » avec le permis obtenu. Le changement de bénéficiaire a été réalisé, mais le lotisseur souhaite déposer un modificatif à ce permis avec quelques modifications, à savoir :

- Suppression du lot 13 qui restera en espace vert,
- Laisser en délaissé la bande de terrain supportant un réseau d'eaux usées existant
- Créer une partie de la voie du lotissement sur le chemin de la Coustète (partie non goudronnée).

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de ce projet.

Les membres du Conseil Municipal proposent de donner leur accord sous réserve de :

- Mise en place d'un busage le long du lot n°17 et création d'un accès sur le chemin vert,
- Cession de la partie du Chemin de la Coustète sous réserve d'aménagement de celui-ci.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

SUJETS HORS DELIBERATION :

1) Maitrise d'œuvre école.

Madame le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le Groupe Alliance 2i, maître d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'école est en liquidation judiciaire. Le mandataire judiciaire, maître DUTOT, a été nommé vendredi dernier, soit le 25 mai 2018. Madame le Maire indique que celui-ci doit donner son accord afin que nous puissions procéder à la recherche d'un nouveau maître d'œuvre. Dès lundi elle va contacter Maître DUTOT afin d'arrêter les modalités nécessaires.

2) Prolongation de la RD916.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les 3 variantes de la concertation pour le prolongement de la RD916 depuis le rond-point d'Escalquens à la route de Pompertuzat. Dans ces travaux seront prévus la suppression du passage à niveau avec un passage en aérien, le recalibrage du CD 79 ainsi qu'une piste cyclable jusqu'au canal du midi.

Le dossier sur la concertation est consultable en mairie du 28 mai 2018 au 29 juin 2018.

Une réunion publique aura lieu, salle rouge du Centre Culturel le 14 juin 2018 à 20h. Il est important de se mobiliser afin de faire connaître nos observations comme la crainte de l'augmentation de la circulation chemin de la Tour et Route de Fourquevaux.

3) Gens du voyage

Nous avons eu dernièrement une arrivée de gens du voyage qui se sont installés sur le parking du tennis et les espaces verts autour avec les nuisances habituelles pour le voisinage, bruit etc...

A ce jour le Sicoval, compétent en matière de gestion des gens du voyage est en conformité avec le schéma préfectoral car il a réalisé une aire d'accueil de grand passage (pour rappel, cette aire changera régulièrement de commune).

Lors d'arrivée non contrôlée comme la nôtre, c'est le Maire qui est compétent à travers son pouvoir de police.

Afin d'essayer de remédier à cela, madame le Maire indique que le Capitaine Lapeyronie vient le 31 mai 2018 en mairie afin de nous conseiller sur l'implantation de blocs béton destinés à bloquer l'accès aux gens du voyage qui ont par ailleurs des aires aménagées à leur disposition sur le territoire du Sicoval.

4) Epareuse

Madame le maire tiens à informer les élus du travail et du dévouement d'Alain Monfraix, 1^{er} adjoint qui a conduit l'épareuse afin de suppléer, d'une part au Sicoval qui n'intervenait pas assez vite alors que l'herbe était très haute mais également de l'agent communal, celui-ci étant dans l'impossibilité de conduire l'épareuse.

5) Informations

Monsieur Rafaël SORROCHE informe les élus de :

- la dernière réunion avec les responsables des associations de Belbraud sur la Journée du patrimoine du dimanche 9 septembre 2018. Le thème sera « voyage dans le temps ».

- de la tenue du Forum des associations, le vendredi 7 septembre 2018 de 18h à 21h.

- du projet de création de deux nouvelles sections au foyer rural pour la rentrée :

- * Danse de salon (si assez d'effectif).

- * Comédie musicale pour les enfants à partir de 16 ans.

Fin de séance à 22h30.